

**DDTM** 19 Rue Montesquieu **BP 60827** 85021 La Roche sur Yon Cédex

Affaire suivie par : Natacha JEANNEAU (Tél. : 02.51.36.83.07)

N/réf. : JL/NJ/
Objet : AVIS PC et/ou CERTICAT D'URBANISME

La Roche-sur-Yon, le 3 janvier 2022

	REFERENCES DU/DES DOSSIER(S)
	1) N° DOSSIER : PC 085 191 21 Y0250
	NOM du pétitionnaire : <b>URBA 346 SASU</b> NOM DU PROPRIETAIRE (pour le compte de) :
	Lieu-dit: La Noue
	Commune : LA ROCHE SUR YON
	Parcelle(s): YA 129 et 132
	Objet : Construction d'une centrale solaire sur un délaissé routier lié à l'A87
☐ AV	IS FAVORABLE
	Lié et nécessaire à l'activité agricole
	☐ Ne gêne pas l'activité agricole du secteur
	☐ Autre (préciser) :
	S DEFAVORABLE : Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol délaissé autoroutier lié à l'A87 propriété de VINCI sur la commune de La Roche sur Yon.
Nous considérons que cette surface artificialisée pourrait répondre aux besoins de La Roche sur Yon Agglomération en terme de développement économique ou autres équipements (extension de l'aire de covoiturage) en raison de sa localisation à proximité du nœud autoroutier et de la ZAE « Parc ECO 85 ». Nous sommes donc défavorables puisque ce projet ne doit pas se substituer à des espaces potentiels à vocation économique évitant ainsi la consommation de terres agricoles.	
☐ AVI	S MOTIVE :
Veuillez	z agréer, Monsieur l'Instructeur, l'expression de nos salutations distinguées.
	Le Président de la Chambre d'agriculture,

Joël LIMOUZIN